COMMUNE DE LANRIVAIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201156-20251203-D2025_048-DE

Séance du 03 décembre 2025

Date de la convocation	**26/11/2025**	**Nombre de Conseillers en exercice**	**9**
Date d'affichage	**26/11/2025**	**Nombre de Conseillers présents**	**8**
		Nombre de Conseillers votants	**9**

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de M. Philippe LE JONCOUR, Maire.

Présents : Mr Philippe LE JONCOUR, Mme Fabienne PAMPANAY, Mr Alain JOANNOT, Mme Zofia PINSON, Mme Anne LE GALL, Mr Bruno RAOULT, Mme Héléna MORVAN, Mr Denis CHÉLIN.

Absents excusés : Mme Sylvie STEUNOU a donné procuration à Mr Philippe LE JONCOUR.
Absents :
Secrétaire de séance : Mr Alain JOANNOT
Secrétaire de séance adjoint : Mr Bruno RAOULT

Délibération n° D2025-048

Tarifs 2026 - Services périscolaires cantine et garderie

Monsieur le Maire annonce que le tarif actuellement pratiqué est de 1.18 € pour la garderie du matin et de 1,88 € pour la garderie du soir (goûter fourni).
Le repas enfant est facturé 3.14 € et le repas adulte 4.80 €.

Les années précédentes, un coefficient d'augmentation était appliqué, aligné sur l'indice des prix à la consommation pour réviser ces tarifs (pour indication, indice des prix à la consommation 2024 est de 1.30%).

Ainsi les nouveaux tarifs proposés sont :

- repas enfant à 3.14 € + 1.30% = 3.18 €
- repas adulte à 4.80 € + 1.30% = 4.86 €
- garderie du matin à 1.18 € + 1.30% = 1.19 €
- garderie du soir à 1.88 € + 1.30% + 1.90 €

Le conseil municipal, valide à l'unanimité, les tarifs ci-dessus et autorise le maire à les appliquer à partir du 01 janvier 2026.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt à la Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

La secrétaire de séance,
Alain JOANNOT.

MAIRIE DE LANRIVAIN R.F. (Côtes d'Armor)

Le Maire,
Philippe LE JONCOUR.